

SG RESTAURATION
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 rue Jean Rey
78220 VIROFLAY
953 193 828 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE
UNIQUE DU
9 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 9 janvier,

A 10h

Le soussigné

- Monsieur GIAMMANCO Marco titulaire de

100 ACTIONS

Totalité des ACTIONS

100 ACTIONS

seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des ACTIONS

(100 ACTIONS) composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GIAMMANCO Marco, président.

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège
- Fermeture établissement

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante : 4 rue du onze novembre 1918 78220 Viroflay, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

116

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de la fermeture ainsi que de la disparition définitive du premier établissement (ancien siège social) et décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Viroflay, le 9 janvier 2025

Monsieur GIAMMANCO Marco

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.